



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 18 février 2016

Convocation des conseillers :

le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tomnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Boffending, Astrid Freis, Georges Mischio, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Mike Hansen, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12. Motion du parti CSV relative aux structures d'accueil; décision

Vu la motion présentée par Monsieur le Conseiller Communal Georges MISCHO pour le compte de la fraction du CSV au conseil communal de la Ville d'Esch:

"De nos jours, la prise en charge journalière de nos enfants dans des structures d'accueil représente un pilier majeur de l'éducation. Un nombre considérable d'enfants passent de nombreuses heures au sein d'une crèche. Les éducatrices investissent toute leur expérience et leur savoir-faire afin d'encadrer nos enfants. De ce fait, une évaluation de la qualité de l'accueil pourrait aider la Ville d'Esch-sur-Alzette à mettre en place une ligne directrice pour toutes ces crèches.

Le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette,

- *considérant le grand nombre de crèches enregistrées à Esch-sur-Alzette*
- *considérant l'évolution croissante de la population due aux projets d'urbanisation*
- *considérant le nouveau cadre de référence du Gouvernement resp. du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse*
invite le Collège des Bourgmestre et Echevins ,
- *à créer un Label Qualité pour les structures d'accueil de la petite enfance*
- *pour ce faire, à élaborer un questionnaire destiné aux crèches pour l'obtention de ce Label*
- *à réunir un groupe de travail responsable de la gestion du Label Qualité*

•de mettre en place une évaluation de la qualité des prestations des structures ayant obtenu le label."

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, après avoir délibéré conformément à la loi,

rejette avec 11 voix non et 3 voix oui

la motion précitée.

en séance

Suivent les signatures date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02.03.2016
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

